

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126


Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: **KERLYSOL A base A**
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Peinture de sol époxy à l'eau
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr
1. 4. N°code du produit: POX + N°TEINTE
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
ORFILA n°d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: R: 43 ; peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
2. 2. N°CE: Non applicable.
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
2. 3. 1. Symbole(s): Aucun selon le règlement et directive (CE) n°1907/2006 - 1999/45 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. 2. Phrase(s) R: 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
2. 3. 3. Phrase(s) S: 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36 Porter un vêtement de protection approprié.
37 Porter des gants appropriés.
2. 4. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
- 
Attention
2. 4. 1. Symbole(s): .
2. 4. 2. Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
2. 4. 3. Prévention: P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 4. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.)
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
2. 4. 5. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Teneur en COV : 10 g/l, COV 2010 : 140 g/l (J : Revêtements bicomposants à fonction spéciale)
- EUH208 Contient du (de la) 3,6,9-triazaundecane-1,11-diamine tétraéthylènepentamine, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine isophoronediamine. Peut déclencher ou produire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- une réaction allergique.
2. 6. Dangers principaux: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
2. 7. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de résine époxy, de charges et additifs divers
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- 3,6,9-triazaundecane-1,11-diamine tétraéthylènepentamine
 - N°Id: 612-060-00-0 - N°CE: 203-986-2 - N°CAS: 112-57-2
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - R-S :
 - Classification: • Xn; R 21/22 • C; R 34 • R 43 • N; R 51-53 •
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 *
 - SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314
 - * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411
-
- 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine isophoronediamine
 - N°Id: 612-067-00-9 - N°CE: 220-666-8 - N°CAS: 2855-13-2
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - R-S :
 - Classification: • Xn; R 21/22 • C; R 34 • R 43 • R 52-53 •
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 *
 - SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314
 - - - Tox. aq. chron. 3 - H412
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Rougeurs de la peau
4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 4. Ingestion: | Données non disponibles. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | néant |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Tenir hors de portée des enfants.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	polyéthylène (haute densité)
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	aucune

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	Valeurs selon: composant n° 1 - V.L.E.C. = ppm - V.L.E.L. = ppm
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Prévoir un renouvellement d'air suffisant.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc ou en plastique
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	selon le RAL
9. 1. 3. Odeur:	aucune
9. 1. 4. PH:	7
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	non concerné
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1.50 à 1.70 selon les teintes
9. 1. 9. Viscosité:	1500 à 2000 cp brookfield à 20 °C
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	peut se disperser
9. 2. 2. Liposolubilité:	non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 3. Information(s) supplémentaire(s):	Teneur en COV : 10 g/l, COV 2010 : 140 g/l (J : Revêtements bicomposants à fonction spéciale)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	produit non réactif
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans les conditions normales d'utilisation et stockage (température et pression ambiante)
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	pas de réaction dangereuse connue
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	pas d'information
11. 2. 2. Contact avec la peau:	pas d'information
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	pas d'information
11. 2. 4. Ingestion:	pas d'information

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	pas de renseignement
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	pas d'information
12. 4. Mobilité dans le sol:	partiellement soluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non concerné
12. 6. Autres effets néfastes:	aucun à notre connaissance
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU:	non réglementé
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--------------------------------|
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | non concerné |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | aucune précaution particulière |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | non concerné |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange et directive européenne 98/34/CE sur les COV et COVT |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | pas d'évaluation effectuée |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|--|---|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
pour les substances RE EC/1907/2006-1272/2008
pour les mélanges : RE EC/790/2009
pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010 |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3: | H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| 16. 4. Restrictions: | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 20/03/2008 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 23.01.2013 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 06.02.2015 |
| 16. 5. 4. Version: | 8.0.0.1126 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A base A

Version:8.0.0.1126

Date de révision:06.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°	1.2.3.4.11.15.16
16. 6. Réalisé par:	sf

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A durcisseur B

Version:8.0.0.1126





Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: **KERLYSOL A durcisseur B** □
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Durcisseur peinture époxy à l'eau pour sols
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr
1. 4. N°code du produit: POX 10 DUR B
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Irr. oc. 2B / H319 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. N°CE: 500-033-5
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
-  
2. 3. 1. Symbole(s): Xi - Irritant ; N - Dangereux pour l'environnement
2. 3. 2. Phrase(s) R: 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
2. 4. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
-  
- Attention -
2. 4. 1. Symbole(s): .
2. 4. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 4. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL Adurcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 4. 4. Intervention:	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.) P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 4. 5. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 5. Information(s) complémentaire(s):	Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels. EUH208 Contient du (de la) produit de réaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700), produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine, oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 6. Dangers principaux:	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 7. Autres dangers:	aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Résine époxyde modifiée
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• produit de réaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)- N°Id: 603-074-00-8 - N°CE: 500-033-5 - N°CAS: 25068-38-6- Conc. (% pds) : 60 < C <= 70- R-S :Classification: • Xi; R 36/38 • R 43 • N; R 51-53 •- SGH :* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 <ul style="list-style-type: none">• produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine- N°CAS: 28064-14-4- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20- R-S :Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 36/38-43-51/53- SGH :* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A- - - Tox. aq. aiguë 2 - H401(*) * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410 <ul style="list-style-type: none">• oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14- N°Id: 603-103-00-4 - N°CE: 271-846-8 - N°CAS: 68609-97-2- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20- R-S :Classification: • Xi; R 38 • R 43 •

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A durcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif)
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Ne pas faire vomir
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

sensibilisation de la peau avec apparition éventuelle de rougeurs

4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.
Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
DL50 rat, Dose : > 2000 mg/kg
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: DL50 rat, Dose : >5000 mg/kg

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A durcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres sections: aucun

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Classe de stockage 10, liquide nocif pour l'ambiance
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 2°C et 40°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: acier doux
acier inoxydable
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Ne pas chauffer à une température supérieure à 150 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL Adurcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	Valeurs selon: composant n° 1 - V.L.E.C. = ppm - V.L.E.L. = ppm
8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en caoutchouc ou en plastique
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié chaussures de sécurité
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur:	insignifiante
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	>200 °C à 1.013hPa
9. 1. 6. Point d'éclair:	ENV 130 °C
9. 1. 7. Température de décomposition:	>200 °C
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 9. Pression de vapeur:	< 0.001Pa à 20 °C
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):	1.13 g/cm ³ à 20°C
9. 1. 11. Viscosité:	800 à 1100 mPa.s à 25°C
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	non déterminé
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	aucune donnée d'essais disponible
9. 3. Autres données:	Composés organiques volatils : 0g/l 2004/42/CE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	produit réactif en présence d'eau (polymérisation)
10. 2. Stabilité chimique:	stable dans les conditions normales d'utilisation et stockage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A durcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	pas de réactions dangereuses à notre connaissance
10. 4. Conditions à éviter:	aucune
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). La CL50 n'a pas été déterminée
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. Comme produit : la DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur le(s) composant(s) : Estimation DL50, lapin > 2000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut irriter les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.
11. 2. 4. Ingestion:	Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manipulation ne devrait pas provoquer de lésions, cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Comme produit : la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des informations sur le(s) composant(s) : Estimation DL50, rat > 2000 mg/kg Risque d'aspiration : Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.
11. 3. Sensibilisation:	PEAU : Chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique cutanée. RESPIRATOIRE : aucune donnée trouvée
11. 4. Toxicité chronique:	Bon nombre d'études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérigène de l'éther de diglycidyle du bisphénol A (EDGBPA). En effet, la plus récente révision des données disponibles provenant du Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) mène à la conclusion que l'EDGBPA n'est pas classifié comme cancérigène. Bien que de faibles signes de cancérigénicité aient été rapportés chez les animaux, lorsque toutes les données sont prises en considération, le poids de la preuve ne montre pas que l'EDGBPA soit cancérigène. Toxicité pour le développement : Les résines à base d'éther diglycidyle du bisphénol A (EDGBPA) n'ont pas provoqué de malformations congénitales ou autres effets indésirables sur le foetus de lapines gravides exposées par contact cutané (voie d'exposition la plus probable), ou de rates et lapines gravides exposées par voie orale. Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Toxicité pour la reproduction : Lors des études sur animaux, les résines à base d'éther diglycidyle du bisphénol A (EDGBPA) n'ont pas eu d'effet sur la reproduction. Toxicologie génétique : Contient un ou des composants qui ont produit des résultats négatifs dans certaines études de toxicologie génétique in vitro et positifs dans d'autres. Contient un ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique sur des animaux. Toxicologie des composants : Alkyle glycidyléther : inhalation : pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée. CLO, 7 h, Vapeur, rat 150 mg/m3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL Adurcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: aucune donnée trouvée

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :
matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/l chez la plupart des espèces sensibles).
Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons :
CL50, truite arc -en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), statique, 96 h : >5.000 mg/l CLO, crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*), statique, 96 h : 1.800 mg/l Toxicité pour les plantes aquatiques :
EbC50, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 72 h : 843 mg/l
CSEO, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (précédemment nommée *Selenastrum capricornutum*), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 72 h : 500 mg/l

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy :
Pour un ou des produits semblables : le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700)
Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).
Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), semi-statique, 96 h : 2 mg/l Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau *Daphnia magna*, statique, 48 h, immobilisation : 1.8 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques : CE50r, *Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce), statique, Inhibition du taux de croissance, 72 h: 11 mg/l
Toxicité pour les micro-organismes : Cl50; bactérie, 18 h : >42.6 mg/l
Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques : puce d'eau *Daphnia magna*, semi-statique, 21jr, nombre de descendants, NOEC : 0.3 mg/l

12. 2. Persistance et dégradabilité:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :
le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment : Biodégradation : 87 %, Durée de l'exposition : 28jr, Méthode : Test OCDE 301F, Intervalle de temps de 10 jours : réussi

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy :
Pour un ou des produits semblables : en se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700)
En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales. Biodégradation : 12%, Durée de l'exposition : 28 jr; Méthode : Test OCDE 302B; Intervalle de temps de 10 jours : sans objet

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 : Bioaccumulation : Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5) Coefficient de partage, n-octanol (log Pow) : 3.77
Agitation en flacon (Test OCDE n°107) Facteur de bioconcentration (FBC): 160, poisson, Estimation

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL A durcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	<p>Bioaccumulation : Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5)</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) Bioaccumulation : Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5) Coefficient de partage, n-octanol (log Pow) : 3.242 Estimation</p>
12. 4. Mobilité dans le sol:	<p>Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 : Mobilité dans le sol : devrait être relativement immobile dans la terre (Koc >5000). Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : >5000 OCDE 121 : méthode HPLC Constante de la loi d'Henry (H) : 1.12E-02 atm*m3/mole Estimation</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy : Mobilité dans le sol : aucune donnée trouvée</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) Mobilité dans le sol : le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2000), Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit. Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 1.800-4.400 Estimation Constante de la loi d'Henry (H) : 4.93E-05 Pa*m3/mole; 25 °C</p>
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	<p>Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante, ni très bioaccumulable (vPvB)</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)</p>
12. 6. Autres effets néfastes:	<p>Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 : Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n°2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy : Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n°2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.</p> <p>Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol a-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n°2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.</p>
12. 7. Information(s) générale(s):	<p>Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.</p>
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	<p>Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.</p>
13. 2. Emballages contaminés:	<p>Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.</p>
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14. 1. Information(s) générale(s):	<p>Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.</p>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL Adurcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 2. Numéro ONU:	3082
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VLOEISTOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G. - SUSTANCIA LIQUIDA POTENCIALMENTE PELIGROSAS PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	9
14. 3. 4. Code danger:	90
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	M6 274 335 601
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBCO3 LP01 R001 -/- PP1
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	9
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	oui
14. 4. 4. N°FS:	F-A, S-F
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	9
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	9
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	9
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	possibilité de danger pour le milieu aquatique
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	éviter tout rejet dans le milieu naturel
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange Classe de pollution des eaux : 2 (classification propre)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	pas de test effectué à ce jour

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYSOL Adurcisseur B

Version:8.0.0.1126

Date de révision:05.02.2015

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008 pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R38 Irritant pour la peau. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H401 Toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	20/03/2008
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	26.07.2011
16. 5. 3. Date de révision:	05.02.2015
16. 5. 4. Version:	8.0.0.1126
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1.2.3.4.6.11.15.16
16. 6. Réalisé par:	sf